



# Rapport d'activités 2018



MAISON DE L'URBANISME  
FAMENNE-ARDENNE asbl





# 1. Présentation de l'ASBL

---

Dénomination : Maison de l'urbanisme Famenne-Ardenne, asbl

Coordonnées : Rue de l'Ancienne Poste, 24  
6900 – MARLOIE (Marche-en-Famenne)  
Web : [www.mufa.be](http://www.mufa.be)  
Mail : [info@mufa.be](mailto:info@mufa.be)  
Tel. : 084/45.68.60

Présidente : Madame Laurence SCHALKWIJK

Partenaires :

- Commune de Bertogne
- Commune de Daverdisse
- Commune de Durbuy
- Commune d'Erezée
- Commune de Gouvy
- Commune de Hotton
- Commune de Houffalize
- Commune de La Roche-en-Ardenne
- Commune de Libin
- Commune de Marche-en-Famenne
- Commune de Manhay
- Commune de Nassogne
- Commune de Rendeux
- Commune de Sainte-Ode
- Commune de Saint-Hubert
- Commune de Tellin
- Commune de Tenneville
- Commune de Vielsalm
- Commune de Wellin
- Fondation Rurale de Wallonie

Agents : Madame Annick BURNOTTE, Coordinatrice à temps plein (en congé politique pour 2/5TP jusqu'au 03/12))

*Licence en Sciences géographiques*

*Agrégation de l'enseignement secondaire supérieur*

*Licence complémentaire en Urbanisme Aménagement du territoire*

*Certificat universitaire en analyse paysagère*

Monsieur Roland WATHIEU, Animateur à temps plein

*Licence en sciences biologiques, orientation environnement*

*Agrégation de l'enseignement secondaire supérieur*

Madame Pauline FERON, animatrice à mi-temps (01/01 au 30/06 – congés sans soldes 06/12 au 31/12)

*Master en architecture*

Madame Oriane SIMON, chargée de communication (01/07 au 31/12)

*Master en journalisme*



## Contexte de reconnaissance des Maisons de l'urbanisme

Le concept et le cadre institutionnel des Maisons de l'urbanisme sont définis dans le Code du Développement Territorial aux articles D.I.12, Art. R.I.12-4 et R.I.12-5. Extraits du CoDT.

*L'Art. D.I.12 reprend les catégories d'octroi de subvention, les Maisons de l'urbanisme sont reconnues au travers du 5° :*

D.I.12 - Selon les modalités qu'il arrête, le Gouvernement peut octroyer des subventions : 5° aux personnes physiques ou morales, privées ou publiques, pour l'organisation de l'information relative à l'aménagement du territoire et à l'urbanisme

*L'Art. R.I.12-4 mentionne les conditions pour obtenir les subventions de première installation au § 1 et au § 2. Les subventions de fonctionnement*

*L'Art. R.I.12-5 décrit les missions, l'agrément et le comité d'accompagnement.*

### § 1er. Missions

Les Maisons de l'urbanisme sensibilisent et informent les citoyens, débattent et communiquent toute matière ayant trait directement aux enjeux de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme et à la définition du cadre de vie.

### § 2. Agrément

Dans les limites des crédits disponibles, le Ministre peut agréer les Maisons de l'urbanisme, la Maison régionale de l'architecture et de l'urbanisme et la Maison des plus beaux villages de Wallonie aux conditions suivantes :

1° être une association sans but lucratif constituée conformément à la loi du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif, les associations internationales sans but lucratif et les fondations ;

2° avoir un objet statutaire comportant les missions visées au paragraphe 1<sup>er</sup> ;

3° justifier l'occupation d'un travailleur à temps plein ou de plusieurs travailleurs assurant ensemble un temps plein, présentant la formation et les compétences nécessaires à l'accomplissement des missions précitées.

### § 3. Comité d'accompagnement

Le Comité d'accompagnement se compose :

1° d'un représentant du Ministre qui en assure la présidence ;

2° de deux représentants de la DGO4, qui en assure le secrétariat, dont un pour la direction extérieure concernée ;

3° d'un représentant du Pôle ;

4° d'un représentant de l'Union des villes et communes de Wallonie.

Sur proposition des instances concernées, le Ministre désigne les membres pour une durée de cinq ans, renouvelable.

Les Maisons réalisent ces missions par l'organisation d'activités à caractère permanent ou occasionnel. Ces activités s'ouvrent au public le plus large et favorisent les échanges avec les professionnels du secteur.



## ASBL Maison de l'urbanisme Famenne-Ardenne

L'ASBL a été créée en mai 2003 mais a véritablement démarré ses activités en décembre 2004. Regroupant 6 communes du Nord Luxembourg à ses débuts, aujourd'hui, la Maison de l'urbanisme Famenne-Ardenne couvre un territoire de 19 communes du Centre et du Nord de la province de Luxembourg. La carte suivante reprend l'évolution des adhésions.



L'association a pour but l'information, la formation et la promotion en matière d'aménagement du territoire, d'urbanisme et de patrimoine bâti et non-bâti. Elle veillera à sensibiliser un public le plus large possible aux enjeux de l'aménagement du territoire.

A cette fin, ses objets sont, sans que cette liste d'activités soit limitative :

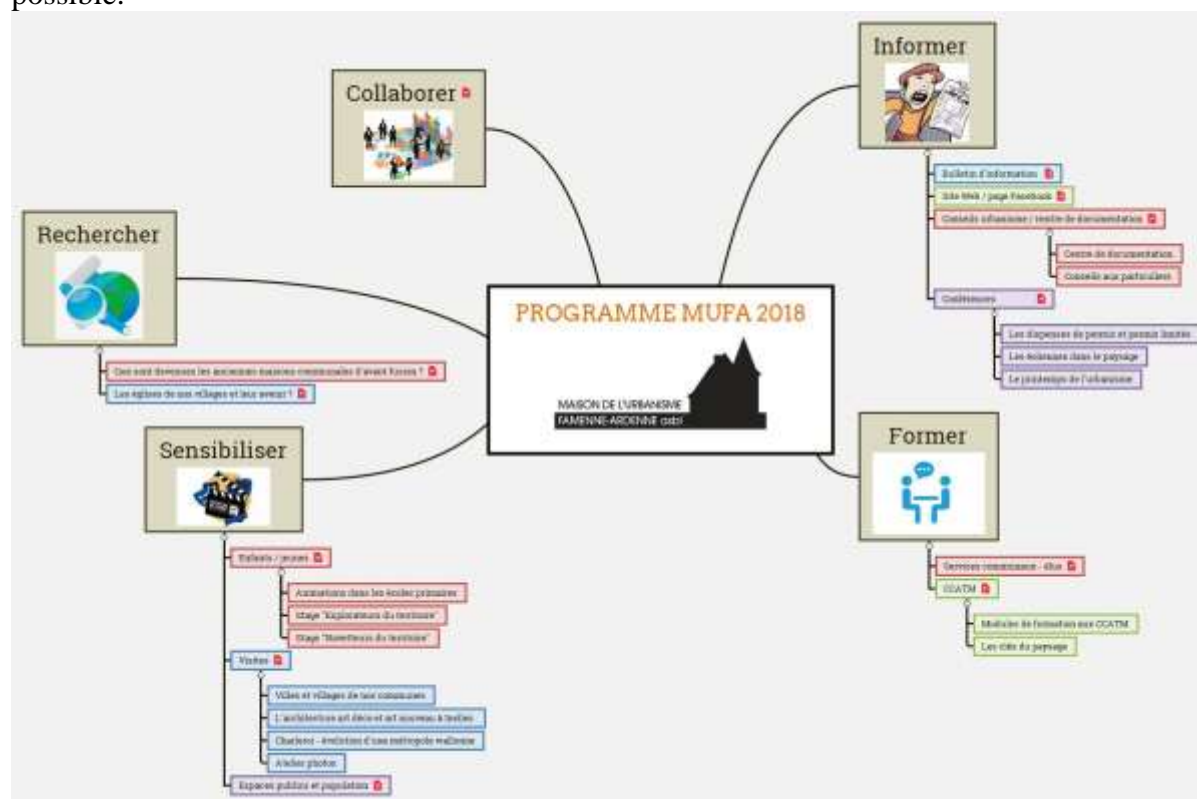
- l'organisation de permanences d'information accessibles à l'ensemble de la population,
- l'organisation de conférences, colloques, réunions, rencontres et actions de sensibilisation pour tous publics,
- l'organisation d'activités décentralisées dans les différentes communes concernées,
- l'organisation d'expositions permanentes et temporaires,
- la mise en œuvre de publications,
- la réalisation d'études,
- la sensibilisation d'un personnel qualifié apte à contribuer aux objectifs poursuivis par la Région wallonne.

Une révision statutaire a eu lieu lors de l'AG du 27 juin afin de répondre aux exigences du décret du 29/03/2018 modifiant le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation.



## 2. Rapport d'activités de 2018

Organisées autour des quatre pôles que sont l'information, la formation, la sensibilisation et la recherche, les activités de la MUFA en 2018 ont visé à répondre aux missions qui lui sont dévolues du mieux possible.



Au cours de 2018, nous avons voulu rendre accessible et compréhensible la démarche de demande de permis d'urbanisme par les habitants de nos communes mais aussi développer des activités autour d'enjeux de société plus globaux comme les éoliennes et la gestion des forêts.

Dans le continuum des années précédentes, les activités pédagogiques à destination des écoles restent un pan important de nos activités. En effet, il est fondamental d'aider l'enfant à découvrir son environnement bâti et non bâti, de l'aider à se poser les bonnes questions et à se réapproprier les notions vues. Par le biais de leur curiosité pour leur lieu de vie nous pouvons les sensibiliser aux enjeux du développement territorial. Cet axe, via les enfants, nous permet d'élargir notre réseau et de toucher également leurs parents.

Nos partenaires privilégiés sont :

- Les Maisons de l'urbanisme
- L'ensemble des 19 communes membres du territoire d'action
- Le Parc Naturel des Deux Ourthes (PNDO) et le Parc Naturel de l'Ardenne Méridionale
- La Fondation Rurale de Wallonie (FRW)
- Les Contrats de Rivière (CRO et CRLesse)
- Les GAL
- La Famennoise
- Le Musée de la Famenne
- La Maison de la culture Famenne-Ardenne et les centres culturels (MCFA)
- Ressources Nature et Développement (RND),
- L'ASBL Ruralité Environnement et Développement (RED)
- Le Famenne-Art et Museum de Marche-en-Famenne (FAM), ...

**AXE 1 : INFORMER****1/ COMMUNICATION ET GUICHET DE L'URBANISME –****OBJET**

- Observations et investigations sur le territoire d'action de la Maison de l'urbanisme.
- Valorisation des données récoltées auprès des communes et de la population.
- Bulletin d'information
- Site Web et page Facebook
- Centre de documentation sur les matières couvertes par la MUFA.
- Conseil aux particuliers pour des questions d'urbanisme.

**REALISATIONS**

**A) Cette fiche projet englobe l'ensemble du travail de préparation que l'équipe fournit en vue de réaliser les différentes activités dans les communes.** Il s'agit d'un travail de recherche, d'utilisation des données du Géoportail, de documentation, de visites préalables sur le terrain, de rencontres de différents acteurs.

En 2018, nos activités se sont portées plus spécifiquement sur Wéris et Marcouray, les communes de Saint-Hubert, Sainte-Ode et Manhay.



**B) Les visites de terrain,** exemple de la visite à Grandmenil préalablement à une animation scolaire



**C) Le centre de documentation** achat de livres ou de revues en rapport avec des sujets d'actualité ou en lien avec les activités et suivi de revues diverses : « Urbanisme », « Architrave », « La lettre des CCATM », ...



**D) Le bulletin d'information**

2018 marquera la transformation du bulletin d'information papier en une newsletter électronique. Six newsletters ont été envoyées à nos contacts. Un envoi particulier s'est fait en mai 2018 pour répondre aux exigences de la nouvelle réglementation RGPD.

Thématiques traitées :

- En avril : Les permis d'urbanisme et les dispenses de permis, l'université du printemps de l'urbanisme à Marche-en-Famenne.
- En juin, nous mettons l'accent sur l'amnistie sur les infractions urbanistiques et le compte rendu des activités passées.
- En septembre, en lien avec l'été ensoleillé que nous avons eu, la Mufa.be a approfondi la question de la végétalisation de nos villes pour diminuer l'impact de la chaleur mais aussi propose un retour sur le stage des « explorateurs du territoire » et sur un an d'application du CoDT.
- La lettre d'octobre était consacrée exclusivement à l'enquête publique sur le SDT.
- Et la newsletter de décembre a présenté le programme d'activités pour l'année 2019.



**E) Le site web et la page Facebook**

Suite à un problème technique, le site web a été peu mis à jour dans la deuxième partie de l'année. En ce qui concerne la page Facebook de la MUFA, celle-ci est régulièrement alimentée par les activités organisées mais aussi par la valorisation d'actualités liées au développement territorial ou à l'architecture. 31 actualités ont été postées soit un peu plus d'une toutes les deux semaines en moyenne. Une centaine de personnes suivent notre actualité.

Toutes nos activités, sous forme d'événements sont relayées sur la page Facebook





## F) Le service de conseils généraux pour les citoyens

Tupe de demandeur	Question	Réponse
Privé	Création de logement dans un habitat groupé et convention location à titre précaire suite à un refus de PU	Nécessité PU pour créer logement / notion d'inscription provisoire / Informations sur infractions urbanistiques
Privé	Propriétaire de 2 terrains dans un lotissement où constructions en mitoyenneté - souhaite vendre mais acheteur potentiel souhaite 4 façades. Quelles possibilités existent de déroger	Lecture des documents du PUR / confirmation mitoyenneté obligatoire / Nécessité PUR modif PL ou CU2
Privé	Son fils souhaite isoler une maison par l'extérieur et mettre du crepi comme matériau de façade. Il s'est renseigné à la commune de Marche qui lui a dit que ce n'était pas possible. Il faut mettre de la brique ou de la pierre. Que faire?	Il faut un permis si on change le matériau de parement
Privé	Son ami habite Tellin et souhaite entourer son terrain d'une palissade en bois avec une base de béton	Pas de permis nécessaire car rentre dans l'article R.IV.1 - M
Privé	Problématique des arbres haute tige qui tombent pendant les tempêtes et problème de vue	Envoi fiches Mu Hainaut sur les arbres et haies.
Architecte	Conditions à remplir pour les gîtes de grande capacité	Envoi lien vers site CGT et présentation faite par E. Jurdant
Privé	Bonjour, nous avons déposé un permis d'urbanisme pour une maison unifamiliale et notre dossier a été déposé sous l'ancienne réglementation (CWATUP). Les plans de l'architecte ont été déposés à la commune le 03 août 2018. Le collège a accepté ces plans le 11/09/2018 et aucune réclamation n'a été déposée suite à l'enquête publique. Notre dossier est parti chez le fonctionnaire délégué le 11 septembre 2018. A ce jour, nous n'avons reçu aucun courrier officiel de la commune et même pas l'accusé de réception du dossier spécifiant que le dossier était complet. Le seul courrier reçu est l'affiche pour l'enquête publique. Nous leur avons demandé par e-mail de nous transmettre l'accusé de réception mais n'avons toujours rien reçu. Que devons-nous faire ? Que se passe-t-il dans ce cas ? Selon leur dernier message, le FD a 35 jours pour se prononcer, mais attention ce ne sont pas des délais de rigueur". Que cela signifie-t-il ? N'existe-il pas de délai à respecter ?	Si je comprends bien votre mail, vous avez déposé une demande de permis de bâtir avant le 1er juin 2017 pour laquelle, vous n'avez pas reçu d'accusé de réception. Par contre, cela me paraît contradictoire avec le fait que votre architecte a déposé des plans le 3 août 2018, donc sous la réglementation du CoDT. Était-ce des plans modificatifs du premier dossier déposé ? Si c'est bien ce cas de figure, effectivement, le CWATUP ne prévoyait pas des délais de rigueur mais seulement des délais indicatifs, ce qui n'est plus le cas avec le CoDT. Je suis un peu surprise que vous n'avez pas reçu d'accusé de réception car c'était également prévu dans le CWATUP dans les articles 115 et 116 : Section 3. - De l'introduction et de l'instruction de la demande de permis Art. 115. La demande de permis est adressée à la commune par envoi (... - Décret-programme du 3 février 2005, art. 76) ou déposée, contre récépissé, à la maison communale. Le Gouvernement arrête la forme et le contenu de la demande de permis. Il précise le nombre d'exemplaires du dossier qu'elle doit comporter, ainsi que l'échelle et le contenu des différents plans qui doivent y être joints. Art. 116. § 1er. Dans les quinze jours, si la demande est incomplète, la commune adresse au demandeur, par envoi (... - Décret-programme du 3 février 2005, art. 77, al. 1er), un relevé des pièces manquantes et précise que la procédure recommence à dater de leur réception. Pour le délai de réponse du fonctionnaire délégué sur votre projet, c'est effectivement 35 jours, si vous êtes bien encore sous régime CWATUP, l'article 116 § 5, stipule ceci : "Lorsqu'il sollicite la décision du fonctionnaire délégué sur la demande de dérogation visée à l'article 114 ou l'avis visé au paragraphe 4, le collège communal en informe simultanément le demandeur par lettre recommandée à la poste. Le fonctionnaire délégué envoie sa décision sur la demande de dérogation ou son avis dans les trente-cinq jours de la demande du collège communal ; passé ce délai, la décision ou l'avis est réputé favorable." N'hésitez pas à me contacter par téléphone si ces informations ne vous semblent pas suffisamment claires.
Commune	A la demande d'une habitante de Menil, je vous fais parvenir le dossier suivant. La dame a introduit une demande pour placer un chalet roulant soit dans sa zone de cour et jardin, soit au milieu de la zone agricole. Vous trouverez en annexe la réponse qu'a faite le service urbanisme chez nous. Elle est venue vers moi me disant qu'on lui avait dit que sur la province de Namur, on pouvait placer un chalet roulant. En tant que Service environnement, elle me demande de me renseigner plus avant. Je vous joins en annexe toutes les pièces concernant sa demande. Le service urbanisme nous lit en copie. Merci de nous dire si vous voyez une possibilité pour cette dame d'installer son chalet roulant, en vertu de dérogation ou législation dont nous n'aurions pas connaissance.	Le premier élément est la démarche de demande d'autorisation de la part de madame qui peut être vue comme positive car elle aurait très bien pu l'installer sans rien dire, ni demander à la commune. Au regard de l'article D.IV.4 du CoDT, il faut une demande de permis d'urbanisme étant donné qu'il y a déjà des bâtiments annexes sur la parcelle. Reste la question de l'opportunité ou pas d'autoriser ce type de structure sur une parcelle en zone d'habitat à caractère rural. La question à se poser est peut-être de savoir si c'est la roulotte qui pose question ou si c'est la destination du bâtiment ou le bâtiment supplémentaire sur la parcelle afin d'éviter une surcharge de constructions qui déconstruirait l'analyse paysagère ? Personnellement, je pense qu'il faut éviter de mettre le doigt dans l'engrenage et plutôt réhabiliter une partie d'un ou un bâtiment existant. Les roulettes ont sans doute plus leur place dans des zones de loisirs ou les nouvelles zones d'habitat vert. Le risque est-il que cette roulotte ne devienne à terme du logement ? Ce qui est toujours compliqué d'avoir du logement en arrière zone en terme de voisinage ! Voilà donc plutôt des questions en retour qu'une réponse claire car il me paraît qu'il s'agit là d'une question d'opportunité de choix de la part du collège ! Avez-vous pu également poser la question aux communes voisines pour voir leur vision et à l'UVCW ?
Associatif	Dis, question technique : si on modifie en partie le relief d'une cour d'école, faut-il un permis d'urbanisme ? On se pose la question à Wellin où on aimerait remblayer de la terre dans la cour de l'extracolaire, pour y mettre davantage de verdure avec tunnel en saule et toboggan pour les enfants...	Réponse par téléphone sur les conditions d'exemption de permis pour modification de relief du sol R.IV.3
Commune	Je me permets un petit e-mail pour une question relative à l'aménagement éventuel de l'ancien arsenal des pompiers, rue du parc 3. Il n'est pas dans une zone "classique" au plan de secteur. Il se trouve en zone de services publics et d'équipements communautaires. Y a-t-il de grosses contraintes? Quelles sont les différences par rapport à une zone plus classique?	Pour ce qui est de la zone de services publics et d'équipements communautaires, elle est destinée aux activités d'utilités publique ou d'intérêt général. Pour reprendre ce que dit l'article D.II.26 § 1 : Elle ne peut comporter que des constructions ou aménagements destinés à satisfaire un besoin social assuré par une personne publique ou une personne privée à laquelle les pouvoirs publics ont confié la réalisation d'un projet. Elle peut également comporter des constructions ou aménagements qui ont pour finalité de promouvoir l'intérêt général. C'est le fonctionnaire délégué qui a la main pour délivrer les permis dans cette zone. En d'autres mots, on peut y construire par exemple une maison de repos, une crèche, un équipement collectif (centre culturel, salle de quartier, ...) des logements sociaux pourraient également y être construits. La contrainte est donc d'y avoir des services à la population ou un intérêt général. Le maître d'œuvre n'est pas obligatoirement la commune. Pour te prendre un exemple bastognard, le parc des Sœurs est une zone bleue. Le terrain a été vendu à un promoteur immobilier il y a déjà quelques années. Son premier projet était d'y construire des maisons, ce qui lui a été refusé. Son deuxième projet est en train d'aboutir puisque le fonctionnaire délégué a délivré un permis pour une maison de repos privée. Si le site a besoin d'une réaffectation complète, il est peut-être intéressant de le faire reconnaître comme site à réaménager.
Associatif	Renouvellement des CCATM	Réponse par mail articles CoDT : D.I.7 à D.I.10 et R.I.10-1 à R.I.10-5
Privé	J'aurais aussi voulu avoir ton avis pour des travaux dans la maison Sur le terrain à l'arrière, en zone d'habitat, nous avons une ancienne dalle de silo et un auvent pour animaux/machines de l'ancienne ferme. le silo n'est pas repris sur le plan cadastral, mais bien l'auvent. (tu trouves tout cela sur les parcelles pour la rue du Moulin 1: 74H, 71Y, 71Z, 64E. Nous aimerions démolir cet auvent, qui s'effondre d'ailleurs. Sur le silo, nous aimerions y installer nos abris pour 2 moutons et des futurs cochons. ce silo est quand-même proche de la limite mitoyenne. A la place de l'auvent, nous aimerions installer une serre-tunnel, plutôt grande...la superficie de l'auvent max! Elle sera en bache et non matériaux rigides.	Réponse par téléphone Articles CoDT D.IV.4 et R.IV.4

Quelques personnes nous ont contacté pour une question précise ou lorsque leur situation est plus problématique. Nous donnons les informations que nous possédons et renvoyons vers les administrations communales lorsqu'il s'agit de renseignements précis, liés à la réalité locale. S'il est, à notre grand regret, peu utilisé, ce service fait néanmoins partie de nos missions de base et reste accessible par téléphone, par mail ou par une visite dans nos bureaux. Cette année, une bonne dizaine de personnes se sont adressés à nos compétences pour trouver une réponse à leur questionnement : voici le tableau reprenant les demandes reçues.

## 2/ WORKSHOP UNIVERSITÉ INTERNATIONALE DE PRINTEMPS - 23 AU 28 AVRIL 2018

Du 23 au 28 avril 2018, 30 étudiants en urbanisme des universités de Tunis, Lausanne, Liège et Louvain-la-Neuve se sont retrouvés à Marche-en-Famenne pour le Workshop de l'Université internationale de printemps en urbanisme. Le thème de cette semaine d'étude? La zone commerciale de la Pirire (mobilité, liens avec le centre-ville, etc.). Au terme de cette semaine, les 5 équipes internationales et interdisciplinaires ont présenté leur projet à un jury pour la requalification à moyen et long terme de cette zone. Un Grand Prix a été décerné à l'un d'eux! La semaine s'est ponctuée par une conférence de Jean-Pierre Charbonneau, conseiller en politiques urbaines et culturelles dans différentes villes françaises, expert dans "La requalification des entrées d'agglomération". La MUFA était partenaire de cet événement et membre du jury. On vous en dévoile le contenu ici! Cinq Prix ont été distribués, dont un Grand Prix! Résilience et durabilité du projet, originalité et faisabilité du projet, intégration des différentes échelles spatio-temporelles et des problématiques, clarté du projet et qualité graphique du rendu étaient les thématiques.

### **Groupe 1/NOUVELLE PLACE AUX FOIRES**

La Pirire est délimitée d'une part par la route Marche-Rochefort et d'autre part par la route Marche-Marloie. Le projet souhaite relier ces deux axes, en passant par une nouvelle Place aux Foires et une trame verte sur la zone. Cette nouvelle Place aux Foires devient une nouvelle entrée de ville, un nouveau lieu d'échanges, de co-working, d'artisanat, de bureaux.

### **Groupe 2/MARCHE L'INCONTOURNABLE**

Pour rendre Marche incontournable, les étudiants proposent de créer une route à l'arrière des commerces afin de distribuer ceux-ci. La zone de la Pirire peut accueillir des activités de loisir, ou encore un Ravel, pour amener ensuite les usagers à se rendre dans la centre par la continuité du Boulevard urbain. Le rond-point est occupé par un hôtel, pôle d'accueil de la ville.

### **Groupe 3/WOOD VALLEY**

L'idée du projet est de donner à la Pirire le rôle de vitrine de Marche, grâce à son implication dans le commerce du bois. C'est donc de créer un lien entre l'usine existante de Marloie et une usine de transformation du bois, fabrication et vente de produits dérivés, artisanat, formation. En parallèle à cette intention, le projet souhaite développer un tram pour créer une connexion entre Marche, Marloie et Hargimont. Le rond-point de la Pirire est traité par l'implantation de la caserne des pompiers, caserne circulaire pour sa visibilité.

### **Groupe 4/COUTURES URBAINES**

Le diagnostic met en évidence des ambiances avec des points de jonction, comme l'échangeur de la N4. Le projet souhaite donc intervenir sur cet échangeur pour relier les espaces grâce à des COUTURES URBAINES multiples. Souhait de prolonger la piste cyclable du Boulevard urbain entre les 2 ronds-points, placer des parkings le long de la rue et gérer les espaces entre commerces comme des parkings-jardins, mettre en place un parking multimodal avec un réseau de bus pour accéder au centre-ville, réaliser une coulée verte de l'hôpital à l'athénée, proposer des modes de transports doux sont autant de propositions faites par le groupe

### **Groupe 5/RELI-LIEN-CE/GRAND PRIX**

Différents éléments sont mis en évidence lors du diagnostic: la connexion avec Marloie, le Boulevard urbain, l'échangeur de la N4, les 2 entrées, la zone de la Pirire. Dans un premier temps, les intentions sont de créer des espaces vert vers Marloie, agir où c'est possible (sur les espaces publics), réduire la vitesse à 70km/h sur la N4 pour assurer une entrée lente sur le rond-point de la Pirire, rendre cet échangeur/rond-point (le trèfle) un espace utilisable, valoriser les chemins existants, mettre les 2 points haut en valeur grâce à une ouverture paysagère. Dans un deuxième temps, les intentions sont de travailler sur l'aspect forestier et de production à l'échelle piétonne, d'amener une agriculture de transition vers la ville, de créer un espace forestier à cette entrée de ville, d'amener de la mixité (commerces, logements, ...) et de la porosité dans la zone de la Pirire, de créer un parc urbain continu depuis le centre vers l'entrée de ville, d'agir sur un revêtement de sol identique pour créer cette continuité, de travailler sur l'éclairage de la zone, d'équiper la zone avec des vélos, ...



Reportage TV Lux : [https://www.tvlux.be/video/info/urbanisme-pour-la-pirire-demain-a-deja-commence\\_29007.html](https://www.tvlux.be/video/info/urbanisme-pour-la-pirire-demain-a-deja-commence_29007.html)



Outre la co-organisation de la conférence et la participation au jury, au cours de cette semaine, la MUFA a particulièrement été active dans le recueil des points-de-vues des habitants en proposant la journée du mardi un stand devant l'hôtel de ville avec différentes activités autour du contexte urbanistique et de la mobilité du centre urbain et de la Pirire. Nous avons également analysé le questionnaire mis en ligne avec la ville, ces données ont servi de base pour les groupes d'étudiants.



Synthèse des projets des étudiants



### 3/ CONFÉRENCES

#### A) Bois et Habitat

Suite à une proposition de Josiane Pimpurniaux aux organisateurs du salon Bois et Habitat, Annick Burnotte est intervenue dans le cadre du cycle de conférences du samedi 24 mars. Sous la thématique « Etat de la construction bois en Wallonie. Le bois est-il le bienvenu partout et pour tous les usages ? », elle a mis en avant dans son intervention l'ensemble des lauréats du prix d'architecture durable où le bois est un élément de leur projet mais aussi toute une série de bâtiments où le bois est présent, bâtiments essentiellement situés en province de Luxembourg.

#### B) Décret amnistie pour les infractions urbanistiques :

Dans le cadre de l'Assemblée Générale de l'ASBL, nous avons demandé à Luc L'hoir, juriste à la DGO4 de venir présenter aux membres de l'ASBL le décret sur l'amnistie des infractions urbanistiques d'application au 07/12/2017.

#### C) Ciné-débat autour de la place des éoliennes dans les paysages en collaboration avec le Parc Naturel des Deux Ourthes

Le mardi 24 avril dans la salle de cinéma d'Houtopia, une trentaine de personnes ont découvert deux documentaires « Les éoliennes dans mon paysage » et « L'éolienne des enfants » avant de participer à un échange autour de cette question. Les trois intervenants autour de la table : Vincent Vanderheyden, géographe et auteur d'une thèse intitulée « déconstruire le paysage dans l'esprit des gens : une exploration des paysages quotidiens et éoliens », Guirec Halflant, administrateur à la coopérative « Vents du Sud » et Cécile de Schoutheete d'IEW ont d'abord chacun explicité leur point de vue sur la question pour ensuite répondre aux questions des participants. Michaël Hennequin, chargé de mission à la FRW – équipe Haute Ardenne, animait la soirée et régulaient les échanges.



#### D) La requalification des centres urbains

Le mercredi 25 avril dans le cadre de l'université du printemps de l'urbanisme à Marche-ne-Famenne, la MUFA, en collaboration avec la Ville de Marche-en-Famenne et le CREAT, ont organisé une conférence donnée par Jean-Pierre Chardonneau, urbaniste à Paris et conseiller en politiques urbaines et culturelles. Il s'est exprimé sur la requalification des centres urbains après une première partie consacrée à la présentation des résultats du sondage en ligne où les Marchois se sont exprimés sur la Pirire. Plus de 50 personnes étaient présentes.

#### E) Permis d'urbanisme et dispenses

Suite à la mise en place de la législation CoDT en 2017, l'équipe a souhaité diffuser la brochure « Dispenses de permis » sous forme de conférences décentralisées dans les communes. La première conférence a eu lieu à La Roche le 2 mai, elle a rencontré peu de succès vu la présence d'une seule personne extérieure à l'administration communale et la MUFA. Cette même conférence a été dispensée à Erezée le 23 mai, une quinzaine de personnes étaient présentes. Enfin, le 27 septembre, Manhay nous a accueillis pour expliquer ces démarches devant une quinzaine de personnes également.



## AXE 2 : Former



### OBJET

Proposer aux communes partenaires différents outils pour soutenir le travail des élus, des conseillers en aménagement du territoire, des services urbanisme, environnement et travaux ainsi que des CCATM et professionnels du secteur (architectes, géomètres).

### RÉALISATIONS

#### 1/ LA FORMATION DES EMPLOYÉS ET ÉLUS COMMUNAUX :

**A) En collaboration avec le Parc Naturel des Deux Ourthes, la matinée d'étude sur « la gestion multifonctionnelle et durable de la forêt ardennaise », s'est tenue le 8 novembre 2018 à Beauplateau (Sainte-Ode). Elle a réuni près de 60 personnes provenant des administrations communales (employés et élus) ou wallonnes, de bureaux d'étude et de géomètres.**

L'objectif de cette matinée est de pouvoir entendre différents administrations sur les enjeux urbanistiques et le développement territorial d'une fonction liée au sol.

Pour traiter de la forêt ardennaise, nous avons fait appel à trois intervenants extérieurs à nos institutions :

- Vincent Colson de l'Office économique wallon du bois a introduit le sujet en mettant l'accent sur les enjeux et le développement économique de la filière bois.
- Hervé Leybaert de la direction Nature et Forêt du SPW, direction de Marche-en-Famenne a développé la vision de leur département dans la conciliation de la gestion multifonctionnelle de la forêt et du CoDT..
- Marie-Caroline Detroz de l'ASBL Ressources Naturelles et Développement a eu la tâche de clôturer cette matinée.
- Vu l'impossibilité de la DGO4 de nous envoyer un intervenant, Annick Burnotte a présenté de manière synthétique ce que le CoDT dit sur la zone forestière et les travaux permis.

A la suite de ces exposés, un temps de questions a prolongé les échanges avec les orateurs. Le lunch a permis de continuer les échanges de manière informelle, et de prévoir une suite à la matinée l'an prochain en ciblant la gestion touristique des massifs forestiers et son impact sur l'urbanisation.

Madame Anne Rousseau, juriste à la DGO4 était également présente dans la salle pour répondre aux questions spécifiques liées à la législation CoDT.



#### **B/ Matinée atelier-rencontre entre les communes du territoire et DGO4, direction d'Arlon.**

Pour diverses raisons, dont un manque de disponibilité suite à une charge de travail excessive pour l'équipe de la DGO4 d'Arlon, nous n'avons pu mettre en place de matinée spécifique pour les services urbanisme de nos communes.



## 2/ LA FORMATION DES CCATM :

La thématique proposée aux CCATM cette année était les dispenses de permis. L'occasion de rappeler la procédure de délivrance des permis et puis de mettre l'accent sur les différentes situations et conditions où la demande de permis n'est pas nécessaire. Un module de formation très accessible a été préparé par Pauline.

Les CCATM de Sainte-Ode (19/02), Gouvy (01/03), Wellin (23/04), Tellin (12/06) et Saint-Hubert (13/12) ont fait appel à la MUFA pour expliquer ces éléments à leurs membres.

La CCATM de Tellin a souhaité que la MUFA collabore à leur journée citoyenne mais vu le thème de la journée (l'art religieux), nous avons décliné notre présence. Des conseils ont été donnés pour l'organisation et d'autres organismes à contacter.



Nous avons également prévu, en partenariat avec le PNDO de reproposez l'atelier « clés d'analyse du paysage » en se mettant directement en rapport avec une CCATM. Celle de Tenneville avait été choisie car intéressée par la démarche mais suite à différents contre-temps, aucune date n'a pu être fixée. Nous gardons dans nos cartons ce module de formation tout prêt pour une autre occasion.

## 3/ LA FORMATION DES PROFESSIONNELS

Le jeudi 22 octobre, une après-midi de formation à destination des géomètres et architectes a été mise en place autour de l'utilisation du Géoportail wallon. Monsieur Jauquet, gestionnaire en communication au secrétariat général du SPW est venu expliqué très pédagogiquement les nombreuses possibilités d'utilisation que propose ce site de cartographie de données, liées de près ou de loin à l'aménagement du territoire. 9 personnes étaient présentes, 11 étaient inscrites.



## 4/ LE SDT

Suite à la demande du cabinet du ministre Di Antonio, la MUFA a relayé sur son site, sa page Facebook et par une newsletter les séances d'information du projet de SDT au cours de l'enquête publique. Un représentant de l'équipe a été présent aux séances de Marche, Neufchâteau et Bastogne. Suite à une demande des communes fin décembre, l'équipe, s'est basée sur la présentation de monsieur Thierry Berthet à la CPDT du 12/12/2018 et les vidéos du site internet sdt.wallonie.be, pour réaliser son propre canevas de présentation aux conseils communaux et/ou CCATM. Celles-ci auront lieu en janvier 2019 avant de remettre leur avis au gouvernement wallon.



## Axe 3 : Sensibiliser



### 1/ Jeune public –

#### OBJET

Expliquer ce qu'est l'aménagement du territoire et l'urbanisme à la jeune génération et les sensibiliser aux enjeux de ces thématiques.

L'option choisie pour 2018 est de continuer la mise en place de stages pour les enfants et les jeunes et de poursuivre le travail avec les classes de l'enseignement fondamental des communes partenaires.

#### PUBLIC CIBLE

Enfants de 8 à 12 ans et jeunes de 12 à 14 ans, en public scolaire et non scolaire.

#### RÉALISATIONS

##### A) Sensibilisation public jeunes (12-14 ans) :

Un stage « navetteurs du territoire » a été programmé lors des vacances de Pâques. Seul deux jeunes s'y sont inscrits. L'équipe a donc décidé d'annuler le stage cette année vu le peu d'inscrits.

La publicité avait pourtant été faite dans les classes du 1<sup>er</sup> degré dans les écoles de Marche-en-Famenne et auprès des parents des anciens stagiaires explorateurs du territoire.



##### B) Sensibilisation public enfants (9-12 ans) :

La Maison de l'urbanisme s'inscrit dans la dynamique globale de la ville de Marche-en-Famenne pour proposer le stage « explorateurs du territoire ». Cette coordination permet d'être repris dans la publicité qui part dans tous les foyers marchois et de bénéficier des services administratifs pour les attestations demandées par les parents. Notre activité est bien reconnue auprès des parents et s'inscrit dans un créneau peu développé habituellement dans les stages d'été.



Le résumé de la semaine de stage vous donne une vue d'ensemble des activités ludiques ou de découverte qui permettent aux neuf enfants d'être initiés aux notions de développement territorial, d'urbanisme et architecture, de patrimoine, d'environnement et de mobilité.

MAISON DE L'URBANISME  
FAMENNE ARDENNE asbl

## Stage d'été : Les Explorateurs du Territoire Du 30 juillet au 3 août 2018 à Marloie

Pour la septième édition de notre stage d'été, ce sont 9 stagiaires qui nous ont rejoints pour une semaine de découvertes et d'aventures sous le soleil. 6 explorateurs se sont lancés dans la réalisation de maquettes de village et 3 architectes en herbe ont réalisé la maison de leurs rêves. Les excursions ont permis de comprendre concrètement la notion de patrimoine et la diversité qui se cache derrière ce mot générique.

### Lundi 30 juillet

Pour les présentations, chacun a amené un objet personnel : un ballon, une maison en origami, son livre préféré, un avion miniature...

Pour retenir les prénoms de chacun, nous jouons à la « tomate ». Pour gagner, nous devons faire passer le ballon entre les jambes d'une personne visée en citant son prénom.



Il est temps de commencer nos maquettes de village en bois : nous dessinons les routes à l'aide d'un pochoir et choisissons les bâtiments. Les urbanistes en herbe ont déjà plein d'idées. Afin de mieux comprendre la notion de proportion et d'échelle, nous comparons la maquette de la Vieille Cense avec les vraies mesures des bâtiments.



De leur côté, les architectes dessinent le plan de leur maison à l'échelle !



Après-midi, balade en direction de Waha. En chemin, nous prenons donc le temps d'observer le paysage et le patrimoine naturel qui nous entoure.



Vient ensuite le patrimoine religieux ! A Waha, nous visitons l'église Saint-Etienne, de style roman, qui date de 1050 mais dont les vitraux, dessinés par Foïlon, n'ont que 15 ans. Un film nous explique la légende de Saint-Etienne, le Maître de Waha, et de quelques objets retrouvés dont le reliquaire, véritable boîte aux trésors.



Du point de vue, Annick nous décrit le paysage de la dépression de la Famenne. Lors du retour, Roland nous propose une petite activité sur le patrimoine bâti/rural et sur les différentes parties d'une ferme traditionnelle.





## Mardi 31 juillet

Le matin, nous prenons le bus en direction de Marche. Nous nous rendons d'abord au Musée de la Famenne où Alice et Benoît nous proposent un jeu de piste pour découvrir tous les secrets de la ville et de son histoire ainsi que son patrimoine archéologique. Nous prenons le temps d'observer les oeuvres du Maître de Waha, des photos anciennes et la maquette de Marche et ses remparts vers les années 1700.



Après un bon pique-nique dans le parc, nous partons à la découverte du centre-ville. De la Place aux Foires et la Porte Haute, nous passons par la Marchette et l'ancienne tour située rue Rempart des Jésuites et découvrons le patrimoine architectural et artistique de la ville.



Dans l'église Saint-Remacle, de style gothique, Roland nous dévoile les secrets des traces sur les pierres des colonnes.



Le temps de déguster une glace Place du Roi Albert, nous repartons vers la maison Jadot et les Carmes puis nous déambulons sur le Boulevard Urbain jusqu'à la Porte Basse et les vestiges des remparts.

Cette visite se clôture à la maison du tourisme, autour de la maquette en bois de la ville. C'est l'occasion de visualiser l'itinéraire parcouru et d'apporter quelques infos complémentaires en guise de synthèse. Finalement, nous sommes tellement passionnés que nous ratons presque notre bus de retour et devons courir pour l'attraper !



À notre retour, une activité photos nous permet de mieux cerner la notion de patrimoine. Il fait très chaud aujourd'hui et Roland nous propose une partie de bataille d'eau. Chacun est armé d'un pistolet et nous finissons tous trempés jusqu'aux os. Pendant la garderie, nous continuons nos maquettes. Elles commencent à prendre forme !



## Mercredi 1er aout

Après l'atelier maquette, nous abordons le thème des roches. L'effet du vinaigre sur le calcaire et la coquille d'oeuf impressionne et pique notre curiosité. Cette expérience nous permettra de mieux comprendre les phénomènes liés au calcaire lors de l'activité prévue pour l'après-midi.

Avant le dîner, Oriane nous fait profiter de ses connaissances musicales. Elle nous a préparé un blind test. Nous reconnaissons les chansons qui passent à la radio et les chanteurs, les musiques de Disney et celles d'émission TV mais ce n'est pas toujours si facile.



L'après-midi, nous parcourons le site du Fond des Vaux et son patrimoine naturel au fil de l'eau et des orties depuis les prés de Champlon jusqu'à la grotte en passant par des chantoirs et autres résurgences. Après un petit détour par le gouffre de la grosse Bièsse, nous explorons la grotte. En observant et grâce aux explications de nos deux guides, Thierry et Luis, nous comprenons mieux la formation des grottes, le cycle de l'eau et son parcours souterrain.



### Jeudi 2 aout

Rendez-vous à la gare de Marloie, direction Namur. Annick nous fait la visite du centre-ville au patrimoine architectural très riche. Nous arrivons ensuite au pied de la citadelle sur le site du Grognon. Un parking souterrain y est en construction. Parallèlement au chantier, une équipe d'archéologues grattent et fouillent avant la destruction totale et définitive du site. Nous montons ensuite les nombreuses marches de la citadelle. D'en haut, la vue sur la confluence, le parlement et la future passerelle est imprenable.



Nous prenons ensuite le petit train et en apprenons plus sur l'histoire du site. Puis, nous avons la chance de descendre dans les souterrains. Il y fait frais mais la visite est très intéressante grâce à toutes les nouvelles technologies installées récemment. Avant de quitter le bel exemple de patrimoine militaire qu'est la citadelle, nous visitons le musée qui retrace l'histoire de la ville.



Nous poursuivons notre voyage dans le temps par la visite du musée archéologique de la ville de Namur. Les armes, un squelette et les fibules retiennent l'attention. Après les styles roman et gothique, nous découvrons le baroque à l'église Saint-Loup. Ici, pas de vitraux colorés mais des vitres transparentes pour laisser entrer la lumière et permettre d'admirer le plafond richement décoré et les boiseries finement sculptées.



Nous reprenons finalement le train du retour et nous parlons de Bigflo et Oli avec Oriane. Elle nous laisse même enregistrer un petit message pour eux. Ils ont répondu !

### Vendredi 3 aout

Roland nous présente le site Internet de cartographie de la région wallonne géoportail/WalOnMap ainsi que Google Earth et la vidéo « Saga-cités », disponibles aux adresses :  
 - <http://geoportail.wallonie.be/walonmap>  
 - <http://www.sagacite.org/>



Les derniers collages et mises en couleur terminés, chacun présente sa réalisation (village ou maison).



Sur le temps de midi, nous installons des tentes à l'ombre et faisons du camping comme des explorateurs digne de ce nom.



Après le dîner, nous écrivons une chanson sur le stage. Nous y racontons chaque journée en rimes. Oriane nous fait ensuite enregistrer une bande-son. Chacun à notre tour, nous jouons d'un instrument qu'elle enregistre. Même si nous ne sommes pas tous musiciens, nous nous débrouillons très bien ! Nous répétons ensuite la chanson pour la faire écouter à nos parents en fin de journée. Pour patienter avant leur arrivée, nous achevons le blind test.



Pour cette fin de stage, les parents ont répondu présents au goûter- concert de clôture. Les enfants repartent ravis de ces cinq jours où, par le biais d'activités diverses, ils ont pu apprendre les bases de la construction, de l'urbanisme, de l'aménagement du territoire et du patrimoine. L'équipe tient à remercier les stagiaires pour leur intérêt, leurs parents pour leur confiance ainsi que les guides pour les visites et les animations.



www.mufa.be  
info@mufa.be

MAISON DE L'URBANISME  
FAMARNE-ARDENNE OWL



### C) Animations dans les écoles primaires

Poursuite des séquences d'animation dans les écoles primaires, construites autour de la visite du village ou du quartier (son évolution urbanistique, les transformations de l'habitat, l'évolution des fonctions). Les notions découvertes lors de la visite du village sont retravaillées dans un deuxième temps au moyen d'une animation en classe qui reprend entre autres les éléments cartographiques, l'impact des constructions sur le développement du territoire. Ce sont les communes de Sainte-Ode, Manhay, Saint-Hubert qui ont fait l'objet de ces animations ainsi que les écoles de Waha et Saint-Martin à Marche, soit 18 écoles, 90 animations pour 690 élèves. Avec ces dernières communes nous aurons fait le tour des écoles primaires du territoire de la MUFA. Restera les écoles de Marche-en-Famenne en 2019 qui avaient bénéficié d'une animation spécifique en 2013 lors de l'expo « Métamorphose d'une commune ». L'ensemble des documents utilisés sont mis à disposition de l'instituteur.trice après l'animation.

Avant ces animations, Roland prend contact avec les directeurs et instituteurs, rencontre le service urbanisme de la commune, le SI ou Maison du tourisme. Il se rend sur place pour prendre des photos, rencontrer des personnes ressources (président CCATM, CLDR, ...), fait des recherches cartographiques, iconographiques sur le web afin de préparer un road-book spécifique pour chaque école. Les animations sont également adaptées en fonction des classes.



Tableau récapitulatif des animations proposées :

ANIMATIONS SCOLAIRES 2018			
ÉCOLE	VISITE	EN CLASSE	Nbr ÉLÈVES
<b>HUBERMONT</b>			
1-2-3	9/1 matin	16/1 matin	15 él
4-5-6	9/1 matin	16/1 matin	19 él
<b>LAVACHERIE</b>			
1	24/1	31/1	11 él
2	29/1		16 él
3			él
4			él
5-6	26/1	2/2	25 él
<b>SPRIMONT</b>			
1-2	11/1	16/1 aprem	14 él
3-4	9/1 aprem	16/1 aprem	8 él
5-6	19/1	25/1	7 él
DASPA 1-2-3	11/1	/	11 él
DASPA 4-5-6	12/1	19/1	11 él
<b>TILLET</b>			
1-2	8/2	23/2	14 él
3-4	8/2		17 él
5-6	8/2	23/2	7 él
4/4	13/15	10/14	175



<b>ARVILLE</b>				
1-2 Fr	15/3	22 él	29/3	12
3-4 Fr			29/3	16
	15/3	22 él		
5-6 Fr			29/3	14
1-2 NI	23/3 aprem		30/3	16
3-4 NI	23/3 8h25-10h		30/3	11
5-6 NI	23/3 10h25-12h		30/3	16
<b>AWENNE</b>				
1-2-3	15/5		22/5	13
4-5-6	15/5		22/5	12
<b>HATRIVAL</b>				
1-2	19/4 matin 10h		26/4	11
3-4-5-6	19/4 aprem		26/4	18
<b>POIX</b>				
1-2	3/5		17/5	20
3-4			17/5	
	3/5		17/5	19
5-6				
<b>VESQUEVILLE</b>				
1-2-3	9/3 mat		16/3	10
4-5-6	9/3 mat		16/3	11
5/5	15/15		13/13	199
<b>DOCHAMPS</b>				
1-2-3	10/10		17/10	12
4-5-6	10/10		17/10	6
<b>GRANDMENIL</b>				
1-2-3	13/9		20/9	9
4-5-6	13/9		20/9	14
<b>HARRE</b>				
1-2-3	14/9		26/9	14
4-5-6	14/9		26/9	13
<b>MALEMPRE</b>				
1-2	13/9		20/09	13
4-5-6			20/9	
<b>ODEIGNE</b>				
1-2-3	18/10		25/10	11
<b>OSTER</b>				
4-5-6	18/10		25/10	15
<b>VAUX-CHAVANNE</b>				
1-2-3	4/10		11/10	14
4-5-6	4/10		11/10	18
7/7	11/11		12/12	140



Saint-Martin			
3	18/9	25/9	24
4	25/9	2/10	21
5	2/10	6/11	23
6	6/11	12/11	23
WAHA			
1	6/12	13/12	21
2	6/12	12/12	24
3	6/12	12/12	21
7	14 animations		160

Pour rappel ces animations, nous permettent d'attirer l'attention des enfants sur les 4 points suivants en lien avec les compétences qu'ils doivent acquérir au cours de leur scolarité :

- **Notre village ne s'est pas construit en un jour.**

Certains enfants habitent dans des lotissements récents et n'imaginent pas que le village à plus de 100 voire 200 ans. Certaines maisons étaient des fermes, il y avait des commerces, deux écoles, le tram... Un village évolue, les bâtiments changent de fonctions, d'affectations.



- **On ne fait pas ce qu'on veut, où on veut, comme on veut !**

En matière d'urbanisme et d'architecture, il y a des lois et des règles à respecter. Dans nos régions, les toits sont pentus et recouverts d'ardoises. On ne peut plus construire en zone inondable. On dispose les pièces, les ouvertures et les panneaux solaires en fonction du soleil. Pour toute nouvelle construction, on doit tenir compte de l'impact sur le paysage, l'environnement, la mobilité...



- **Il existe des outils de planification.**

Les cartes, les plans et les photos nous permettent d'étudier l'évolution d'un village. Les nouvelles technologies multiplient et précisent les données. Ces sources d'information constituent des aides précieuses pour les auteurs de projets et les décideurs.



- **Notre village a une histoire. Les pierres ont des choses à nous dire.**

Les croix, les potales et autres chapelles ont été érigées en souvenir d'événements ou pour solliciter une protection. Certains pots de fleurs sont des abreuvoirs recyclés. Les pompes à eau, les puits et les fontaines sont des traces des usages du passé. Les monuments aux morts nous rappellent que vivre en paix est un privilège gagné aux prix de sacrifices.



Quelques photos des groupes :



Photo devant l'emplacement du futur Quartier Nouveau

**D) Atelier « Empreintes de mon village » lors de la fête du PNDO à Rogery**

A l'occasion de la fête du Parc Naturel des Deux Ourthes le 24 juin à Rogery, la MUFA a organisé un atelier créatif pour les enfants. L'objectif de cette activité était pour les enfants dans un premier temps de partir à la recherche d'empreintes visibles dans le village : taque d'égoût, barreaux de fenêtre, arbres, dates, ... puis dans un deuxième temps, d'imaginer un dessin intégrant cette empreinte.

25 enfants ont ainsi mis en œuvre leur créativité.



## 2/ VISITES

### OBJET :

Organiser des visites qui permettent aux habitants de mieux appréhender l'aménagement et le développement de leur territoire. Visites dans notre territoire ou visites d'autres lieux.

### RÉALISATIONS

- A) Suite à la visite du village de **Mirwart** en 2016 et 2017, les deux MU (Plus Beaux Villages de Wallonie et nous-même) avons opté pour conserver une trace écrite de cette visite de village sous l'angle de l'analyse paysagère. A partir des différents outils utilisés et en repartant du canevas des brochures éditées par le PNDO, une brochure d'une quarantaine de pages a été rédigée. La MUFA se chargeant de cette rédaction, la MPBVW de la relecture et du marché public pour l'impression. Novices dans l'édition, cette publication a nécessité de nombreuses heures de travail pour la mise en page afin que le résultat soit à la hauteur !



- B) Dans la poursuite de cette initiative de mieux connaître son territoire, en 2018, c'est **Wéris** qui a fait l'objet d'une visite sous l'angle de l'analyse paysagère. Si le village est certainement renommé pour les mégalithes et autres dolmens, les accents au cours du circuit ont été mis sur le site d'installation du village, les matériaux utilisés, la qualité urbanistique et architecturale du village, les traces de l'évolution du village, les espaces non-bâtis, ... Au sein du groupe de participants, certains étaient des anciens du village et nous ont permis d'enrichir nos connaissances par les nombreux échanges qui se sont fait au départ des documents présentés.



- C) Le 22 septembre, nous avons programmé une visite d'**Ixelles** avec au programme l'exposition sur Bruxelles au CIVA suivi d'un tour du quartier pour admirer les différentes façades « Art Nouveau », faute d'inscrits en nombre suffisant, cette activité a été annulée.





### 3/ ESPACES PUBLICS ET POPULATION

#### OBJET :

Mener avec différents groupes d'habitants une démarche participative de réappropriation de leur espace public quotidien.

Rendre plus attractif les politiques de développement territorial dans les communes.

Rapprocher le citoyen des enjeux territoriaux.

Sensibiliser les citoyens à l'urbanisme et à l'aménagement du territoire de leur village, amener ceux-ci à se questionner, se positionner sur l'évolution de leur village, de leur habitation.

#### RÉALISATIONS :

- A) Le projet prévu à Gouvy n'a finalement pas vu le jour.
- B) Dans le cadre de **l'université du printemps de l'urbanisme**, nous avons expérimenté une démarche de stand pour recueillir l'avis des citoyens sur une thématique de développement territorial : l'accès aux commerces en lien avec la mobilité.

Diverses entrées étaient proposées aux citoyens :

- Notez les trajets réalisés dans Marche pour les différentes activités : écoles, travail, achats et avec quels moyens : tracé à dessiner sur un orthophotoplan de Marche.
- Où allez-vous faire vos courses et à quelle fréquence ? Tableau double-entrée à cocher.
- Quels sont les éléments positifs, négatifs ou vos questions sur le développement commercial et la mobilité à Marche.

Le retour de ces participations citoyennes a été réalisé en première partie lors de la conférence de Jean-Pierre Charbonneau.



Que retenir de cette démarche :

Être dans un endroit fréquenté est indispensable mais avec l'inconvénient que les personnes n'ont parfois guère de temps à consacrer à nos questions. D'où la nécessité d'être précis dans nos demandes et d'avoir diverses possibilités de participation avec une implication plus ou moins longue.

Il faut pouvoir attirer l'attention par du visuel attractif !



## Axe 4 : Rechercher



### OBJET

Derrière ce mot « recherche », c'est un travail d'observation de la mutation de nos villages qui est étudié :

- Les anciennes maisons communales ont participé à l'identité de leur village depuis plus de 100ans. Suite à la fusion des communes de 1977, plus d'une centaine ont perdu, en tout ou en partie, leur fonction d'administration communale. Réaliser leur inventaire, y ajouter des connaissances sur leur construction et les transformations qu'elles ont subies est l'objet de cette recherche
- l'évolution du devenir des églises appelle une projection dans le futur sur leur devenir au départ d'un inventaire et d'exemples de reconversions. En collaboration avec le centre culturel de Trois-ponts, la MUFA mène ce travail sur les communes de Gouvy et Vielsalm dans le cadre de la commission patrimoine de 6 communes liégeoises et luxembourgeoises.

### RÉALISATIONS

#### A) Que sont devenues les anciennes maisons communales d'avant fusion ?

La première étape a été de répertorier l'ensemble des anciennes communes composants notre territoire, nous en comptons 106.

Dans un second temps, c'est la recherche de documentation qui a concentré nos énergies : mails envoyés aux administrations communales, recherche sur le Web, contact avec les archives de l'Etat, ...

Une base de données par ancienne commune a été créée, nous permettant de collationner au fur et à mesure les différents documents collectés : scan des informations de l'inventaire du patrimoine Wallon des éditions Mardaga, échanges de mails entre la MUFA et les administrations communales, plans, récits, témoignages, photos, ...



Hotton



Porcheresse



Un premier tableau synthèse reprend les informations de base :

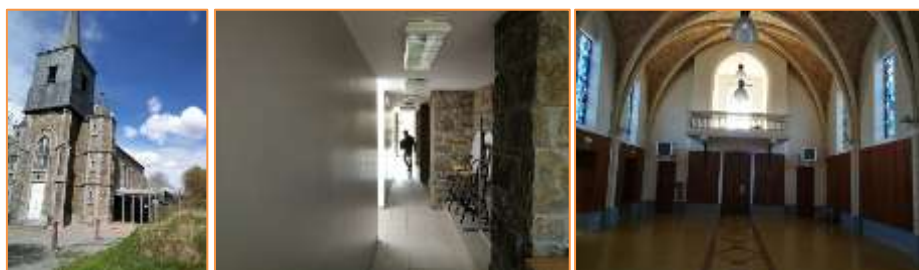
COMMUNES	CONTACTS	INFOS
Bertogne	mail	photos 3/3
Daverdisse	Mail + collis	Photos 3/4 + plan Porcheresse
Durbuy	mail	Photos 4/11
Erezee	mail	Photos 2/4
Gouvy		Photos 2/5
Hotton	Photos et infos par mail	Photos 4/4
Houffalize	mail	Photos 4/7
La Roche-en-Ardenne		Photos 4/6
Libin	mail	Photos 5/7
Manhay	mail	Photos 6/6
Marche-en-Famenne	Tableau affectation par mail	Photos 2/7
Nassogne	mail	Photos 7/8
Rendeux	Tableau affectation par mail + contacts divers	Photos 1/4
Saint-Hubert	mail	Photos 3/6
Sainte-Ode	mail	Photos 2/3
Tellin	Mail	Photos 2/4
Tenneville		Photos 1/3
Vielsalm		Photos 1/4
Wellin		Photos 2/5

### B) Les églises de nos villages et leur avenir ?

En collaboration avec l'animatrice de l'espace culturel de Trois-Ponts, la Maison de l'urbanisme anime et alimente la commission patrimoine des communes de Vielsalm, Gouvy, Trois-Ponts, Lierneux, Stoumont, Stavelot.

Une première réunion s'est tenue à Gouvy le 26 janvier, l'objectif de celle-ci était de rassembler un an après l'interpellation les différents acteurs pour définir ensemble les axes de travail à développer.

Une deuxième réunion s'est tenue le 20 avril à Vielsalm, outre les communes déjà présentes en janvier, étaient également à la réunion un historien de l'art, la FRW et le musée en Piconrue pour élargir la discussion et prendre appui sur des démarches déjà en cours en termes d'inventaire et de participation citoyenne.



Entre ces deux rencontres, le travail de la MUFA fut de collecter diverses informations de ce qui se fait ici et ailleurs, avec notamment une rencontre d'un représentant du collège de Rendeux afin de recueillir leur expérience de la transformation de la chapelle de Marcouray en salle de village.



## Axe 5 : Réseautage et formation du personnel



### 1/ Réseautage

#### OBJET

Travailler en réseau.

Mener des actions avec d'autres partenaires pour toucher un maximum de personnes.  
Mettre ensemble les énergies pour des actions communes plus visibles.

#### RÉALISATIONS

##### A) Parc Naturel des Deux Ourthes

Co-organisation de la conférence « Éoliennes » le 24/04 à Houffalize – voir paragraphe information  
Participation à la fête du Parc à Rogery le 24 juin – voir animation jeunesse  
Co-Organisation de la matinée d'étude sur la « Gestion multifonctionnelle et durable de la forêt ardennaise » - voir formation des communes  
Participation à la cellule paysage et au comité d'accompagnement de la charte paysagère (21/02 – 26/03 – 26/09)  
Visite de la cité des paysages à Sion (20/09)

##### B) Réseau des MU :

Avec la MPBVW :

Edition de la brochure sur Mirwart – voir paragraphe sur les visites

Visite de Wéris

Ensemble des MU :

Échanges réguliers sur les projets et autres renseignements administratifs.

##### C) CREAT – Ville de Marche

Université du printemps de l'urbanisme – voir Workshop

##### D) CRO – CR Lesse

Participation aux assemblées générales du comité de rivière : 06/03 et 25/10 pour le contrat de rivière Ourthe – le 23/10 pour le contrat de rivière Lesse

##### E) ADL Saint-Hubert

Soutien dans leur démarche de rénovation urbaine : rencontre de l'équipe pour discussion sur un possible Guide Communal d'Urbanisme (échange de mails et réunion le 13/09)

##### F) CLPS

Collaboration à la démarche « Penser territoire – vers une meilleure qualité de vie pour tous » sur le territoire luxembourgeois et sud namurois : l'objectif de cette démarche est d'initier une nouvelle dynamique au sein d'un nouveau territoire – celui des communes limitrophes de la frontière provinciale Namur-Luxembourg – pour renforcer la capacité d'agir de ces communes rurales et apporter des solutions aux problèmes globaux qui s'y posent. A partir de là, une série de rencontres ont été mises en place, débutant par un moment d'exploration de la notion de territoire avec l'éclairage notamment de la théorie de Dominique-Paule Decoster sur l'Intelligence territoriale.

En 2018, plusieurs rencontres ont eu lieu : le 27/02, le 16/10, le 10/12 et ont permis d'échanger sur la problématique de la mobilité en vue de rédiger une carte blanche pour soutenir les initiatives locales de



mobilité en milieu rural en vue d'assurer une accessibilité équitable aux droits fondamentaux pour tous en province de Luxembourg et de Namur. C'est Roland Wathieu qui suit ce projet pour la MUFA.

### G) Projet TRIAL

Trial est un projet innovant qui ambitionne de réunir citoyens, scientifiques, gestionnaires, politiques, acteurs économiques, associations... pour expérimenter des sciences éco-citoyennes ancrées dans un territoire. L'objectif de cette collaboration inédite est de produire ensemble des connaissances concrètes et pertinentes sur des problèmes environnementaux de la province de Luxembourg.

Participation à la plateforme d'intelligence territoriale à Arlon le 23/05/2018 : 27 représentants d'acteurs économiques, politiques, institutionnels et associatifs de la province se sont impliqués dans le projet Trial. À la lumière de leur expérience et des intérêts qu'ils représentent, ils ont travaillé ensemble à l'identification d'enjeux liés à trois thématiques de recherche pressenties : les risques industriels, les espèces « controversées » et la gestion durable et intégrée de la forêt. Le résultat du travail réalisé a pris la forme d'un avis adressé au Forum citoyen afin qu'il puisse prendre en compte le point de vue des acteurs de la province dans leur proposition de thématique pour le projet Trial. Enfin, des représentants ont été désignés afin de participer au Comité de Pilotage du projet où ils ont à la fois rendu compte du travail réalisé aux autres partenaires du projet et ont participé aux décisions. Les membres du Conseil consultatif ont manifesté beaucoup d'intérêt et d'enthousiasme vis-à-vis d'un projet de recherche innovant pour la province de Luxembourg.

## 2/ Formations et visites par l'équipe

### OBJET

- Formation continue du personnel sur différentes thématiques
- Visites diverses permettant d'enrichir nos connaissances et veille en matière d'aménagement du territoire et d'urbanisme

### RÉALISATIONS

- Formation en équipe sur la communication avec Rudy Lafontaine : 07/05 (journée)
- Réflexion en équipe autour de l'intérêt d'un plan de formation avec Compétentia : 22/11 (matinée)
- Formation CESI : prévention des troubles musculo-squelettiques pour le personnel administratif : 13/03 – A. Burnotte
- Visite de la cité des paysages à Sion avec les parcs naturels : A. Burnotte (20/09)
- Participation aux Colloques de RED : « Premier Forum de la ruralité en Grande Région » à Bastogne le 15/06 R. Wathieu et « Revitalisation harmonieuse des centres de villages et petites villes » à Martelange le 24/10 : R.Wathieu et A. Burnotte
- IEW : analyse paysagère du Ry-Ponet (11/09) et Midi Tabou du territoire « les Zones d'Enjeux Communal, outil contre l'étalement urbain ? » (18/12) : R. Wathieu
- Visite de l'exposition logement du CEHD à Liège par R. Wathieu (29/06)
- Participation au Colloque de la CPDT « Des territoires d'hier, inventons ceux de demain » : A. Burnotte (12/12)



## 3. comptes 2018

---

Jours consacrés aux différents projets :

- Informer :
  - Communication : MUFA.be, site Web, conseils urbanistiques : 40 jours
  - Conférences : 40 jours
- Former : Soutien aux Communes : rencontres avec la DGO4, formations des CCATM : 35 jours
- Sensibiliser :
  - Animations jeune public : écoles et stages : 180 jours
  - Visites : 50 jours
- Rechercher : 35 jours
- Collaborer : 30 jours
- Formation équipe, administration et gestion ASBL : 40 jours

Comptes 2018 et bilan au 31/12/2018

Les dépenses non couvertes par d'autres subsides s'élèvent à **94.783,98** € et sont donc supérieures aux 75 000 € du subside de fonctionnement.

L'asbl reçoit des cotisations des communes partenaires pour un montant de 24.538,50 € et des frais de participation aux stages pour 540 €

Le rapport d'activités, comptes et bilan 2018 ont été approuvés par le Conseil d'administration du jeudi 28 février 2019



<b>Dépenses de la MUFA - 2018</b>	comptes au 31/12/2018	Comptes RW 31/12/2018	Pièces comptables
<b>Personnel</b>			
Rémunérations employées (66 787,59)	€ 88.938,38	€ 88.938,38	P1 - P16
ONSS	€ 4.516,76	€ 4.516,76	P17 - P36
Crédit Précompte	€ -222,34	€ -222,34	
PFA			
Pécule de vacances			
Provision pécule de vacances	€ 12.471,23	€ 12.471,23	
Utilisation des provisions p. vacances	€ -14.482,69	€ -14.482,69	
Abonnements sociaux	€ 988,32	€ 988,32	
Assurance accident travail	€ 798,06	€ 798,06	P37 - P38
CESI	€ 317,49	€ 317,49	P39
Formations	€ 924,15	€ 924,15	P40 - P43
Frais sociaux	€ 144,50	€ 144,50	P44 - P46
<b>Sous total</b>	<b>€ 94.393,86</b>	<b>€ 94.393,86</b>	
<b>Subside autre (formation APEF)</b>		<b>€ 595,00</b>	
<b>Subside APE</b>		<b>€ 17.699,39</b>	
<b>Sous total personnel - subsides personnel</b>		<b>€ 76.099,47</b>	
<b>Fonctionnement</b>			
Location bureaux	€ 4.350,25	€ 4.350,25	P47
Entretien locaux	€ 1.414,53	€ 1.414,53	P48 à P59
Maintenance matériel	€ 341,04	€ 341,04	P60 - P63
Charges électricité	€ 1.613,72	€ 1.613,72	P64 - P75
charges eau	€ 159,29	€ 159,29	P76 - P79
charges mazout	€ 1.293,64	€ 1.293,64	P80
Téléphone	€ 627,57	€ 627,57	P81 - P105
Internet	€ 599,88	€ 599,88	P106 - P117
Frais de poste	€ 274,67	€ 274,67	P1148 - P122
Fournitures bureau	€ 273,82	€ 273,82	P123 - P127
Photocopies générales	€ 638,79	€ 638,79	P128 - P135
Informatique - logiciels et site	€ 846,76	€ 846,76	P136 - P137
Petit matériel divers	€ 314,43	€ 314,43	P138 - P144
Assurances - incendie	€ 550,66	€ 550,66	P145
Assurances - tous risques	€ 107,54	€ 107,54	P146
Assurances - RC	€ 350,49	€ 350,49	P147 - P149
Secrétariat social	€ 3.299,33	€ 3.299,33	P150 - P164
Fiduciaire	€ 1.092,63	€ 1.092,63	P165
Cotisations mouvements	€ 302,50	€ 302,50	
publications légales	€ 129,35	€ 129,35	P167
<b>Sous total</b>	<b>€ 18.580,89</b>	<b>€ 18.580,89</b>	
<b>Location SPW - archéo</b>		<b>€ 4.079,89</b>	
<b>Charges locatives</b>		<b>€ 2.440,73</b>	
<b>Sous total - récupération</b>		<b>€ 12.060,27</b>	
<b>Activités</b>			
Documentation	€ 345,00	€ 345,00	P168 - P174
Communes - DGO4	€ 1.240,08	€ 1.240,08	P175 - P176
Conférences	€ 167,03	€ 167,03	P177 - P178
Animations jeunesse	€ 585,88	€ 585,88	P179 - P189
Cycle d'animations	€ 1.340,12	€ 1.340,12	P190 - P195
Projets spécifiques			
Prix d'architecture Durable 2017			
CoDT et SDT			
Divers - activités et réceptions	€ 79,26	€ 79,26	P196 - P200
<b>Sous total</b>	<b>€ 3.757,37</b>	<b>€ 3.757,37</b>	
<b>Récupération B&amp;S</b>		<b>€ 620,04</b>	
<b>Sous total avec subsides</b>		<b>€ 3.137,33</b>	
<b>Ass omnium missions</b>	€ 760,50	€ 760,50	P201
<b>Déplacements</b>	€ 1.721,86	€ 1.721,86	P202 - P211
<b>Taxes diverses</b>	€ 221,73	€ 221,73	P212 - P214
<b>Intérêts, frais bancaire, précompte mobilier</b>	€ 31,32	€ 31,32	
<b>Amortissements mobilier &amp; informatique</b>	€ 751,50	€ 751,50	
<b>TOTAL</b>	<b>€ 120.219,03</b>	<b>€ 94.783,98</b>	